

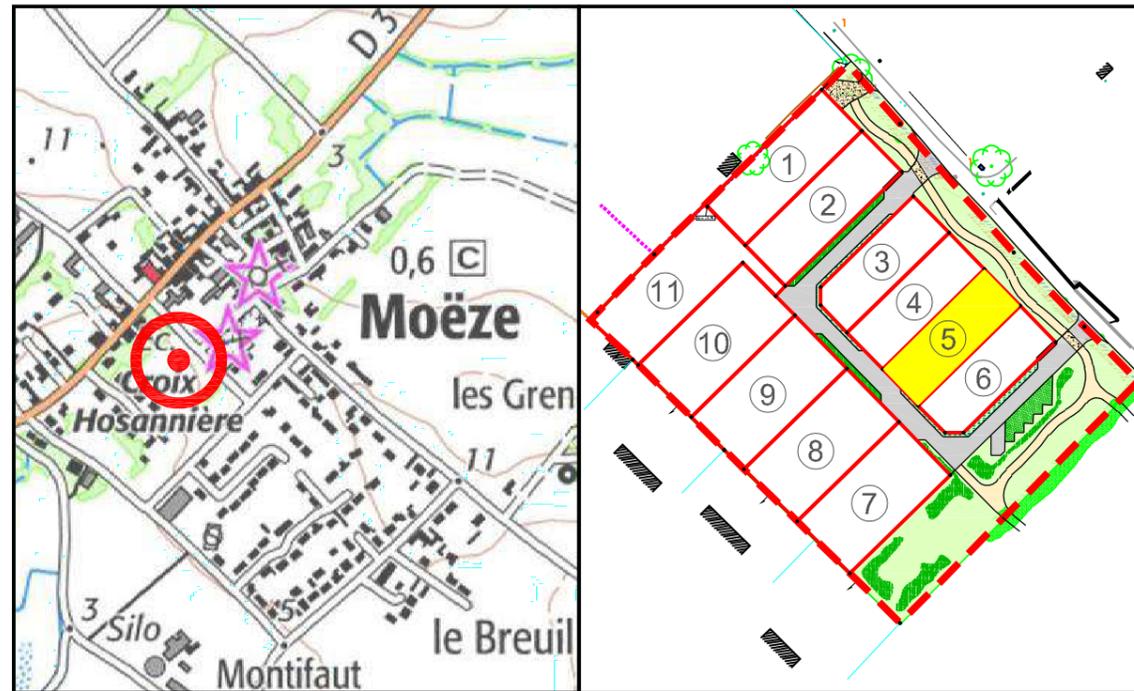
MOËZE

Lieu-dit " Rue de l'Hosannière / Rue Jean BERTEAU "

LOTISSEMENT " Le Jardin des Frênes "

Maître d'ouvrage : " SAS SAGA CITY "

PLAN DE SITUATION



CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE
 SUPERFICIE DU LOT : 403 m²
 SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 200 m²
REFERENCE CADASTRALE
 SECTION : B n° 1375

Dossier : 210084 Fait le : 22 mai 2023
 Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :

Permis d'aménager n° 17 237 21 R0002 délivré le 15 novembre 2021

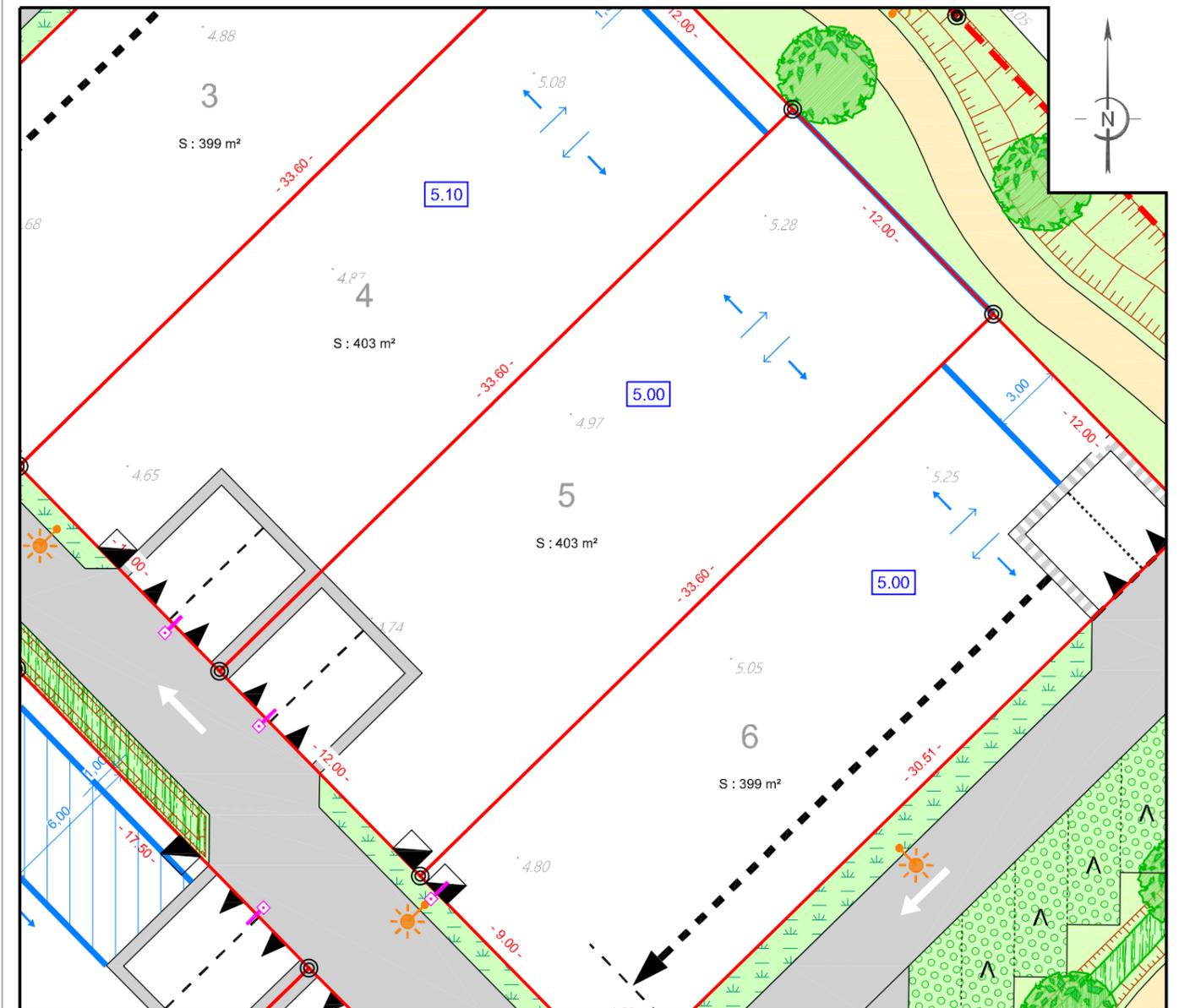
SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe - Géomètre Expert - Ingénieur E.S.G.T.
 4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
 ☎ : 05 46 34 13 24
 ✉ : laroche@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 5

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.
 Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.
 L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

LEGENDE

- Emprise du Permis d'Aménager
- Limite parcelle
- Numéro lot
- Surface lot
- Cotation lot
- Cote altimétrique T.N. suivant plan topo dressé le 30/03/2021 par SIT&A Conseil
- Bornes
- Tabouret EU (position approximative)
- Coffret énergie (position approximative)
- Candélabre (position théorique)
- Sens de circulation
- Enrobé
- Grave avec liant (type Stamine)
- Place de stationnement visiteurs en revêtement perméable
- Noue végétalisée
- Végétation pied de mur
- Zone engazonnée
- Plantes hydrophiles
- Arbre ornemental
- Niveau minimum fini dalle bâtiment
- Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 6 m)
- Ligne d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Direction du faîtage principal